

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence

Par arrêté n°21/187/CT en date du 26 Novembre 2021, le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce projet consiste notamment à des adaptations d'emplacements réservés (ajouts, suppressions, rectifications), l'intégration de mesures favorisant la nature en ville, une meilleure prise en compte des risques naturels, l'évolution de droits à construire (majoration ou minoration) et des ajouts de protections patrimoniales ou environnementales.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 19 janvier 2022 à 9h00 au lundi 21 février 2022 à 17h00.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille, ayant pour Président : M. François RESCH - Ingénieur génie civil retraité; et pour membres titulaires M. Marcel HUARD - Colonel de l'Armée de terre retraité ; M. Pierre LAYE - Ingénieur urbanisme retraité

Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 58 boulevard Charles Livon, « Le Pharo » - Marseille 7ème (adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02).

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, selon les modalités suivantes :

- Consultation du dossier sous forme numérique :

- Depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, depuis le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif2>

- Sur des postes informatiques de consultation localisés sur 6 lieux d'enquête (Siège de l'enquête (Marseille - Le Pharo), Marseille, Septèmes-les-Vallons, Marignane, La Ciotat et Gémenos) ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

- Consultation du dossier sur support papier sur les 19 lieux d'enquête publique ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif2>

- depuis des postes informatiques de consultation localisés sur 6 lieux d'enquête ouverts pendant toute la durée de celle-ci, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19. sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif2>

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : enquetepublique-pluimp-modif2@mail.registre-numerique.fr

- Sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par un des membres titulaires de la commission d'enquête - ces registres seront disponibles sur les 19 lieux d'enquête publique et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux jours, horaires et modalités d'ouverture de ces lieux, hors fermetures exceptionnelles notamment en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à :

M François RESCH - Président de la commission d'enquête modification n°2 PLUi - Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme - Territoire Marseille-Provence - BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

- Lors des permanences de la commission d'enquête mentionnées dans le tableau figurant ci-après.

Lieux d'accès à l'enquête publique et permanences :

COMMUNES	ADRESSE ET LIEU D'ENQUETE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE ET FORMAT DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE	COMMUNES	ADRESSE ET LIEU D'ENQUETE	DATES ET HEURES DES LIEUX D'ENQUETE ET FORMAT DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HEURES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
ALLAUCH	Service urbanisme Montée Jean-Baptiste Tiran Rue Notre Dame 13190 Allauch	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Mardi 8 février 2022 de 14h à 17h	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Service Urbanisme 31 Boulevard Armand AUDIBERT 13220 Châteauneuf-les-Martigues	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30 Dossier et registre papier	Vendredi 11 Février 2022 de 14h à 17h
CARNOUX-EN-PROVENCE	Hôtel de Ville 19 avenue du Maréchal Juin 13470 Carnoux-en-Provence	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre papier	Mercredi 16 février 2022 de 14h à 17h	ENSUES-LA-REDONNE	Hôtel de ville 15 avenue du Général Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre papier	Mercredi 9 Février 2022 de 14h à 17h
CARRY-LE-ROUET	Service urbanisme-cadastre 5, bd Philippe Jourde 13620 Carry-le-Rouet	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Mercredi 2 Février 2022 de 14h à 17h	GIGNAC-LA-NERTHE	Direction des Services Techniques municipaux (Service urbanisme) 1 avenue des Fortunés 13180 Gignac-la-Nerthe	Lundi-Mercredi-Vendredi : 8h30-12h Dossier et registre papier	Vendredi 4 Février 2022 de 9h à 12h
CASSIS	Hôtel de ville Place Baragnon 13260 Cassis	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30 Dossier et registre papier	Jeudi 3 Février 2022 de 14h à 17h	GEMENOS	Hôtel de ville Rue Maréchal-des-Logis Planzol 13420 Gémenos	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Dossier et registre papier et numérique	Jeudi 27 Janvier 2022 de 9h à 12h
CEYRESTE	Hôtel de ville Place du Général-de-Gaulle 13600 Ceyreste	Lundi-Mardi-Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30 Mercredi et Vendredi : 8h-12h Dossier et registre papier	Vendredi 28 Janvier 2022 de 9h à 12h	LA CIOTAT	Hôtel de ville (Direction de l'urbanisme) Rond-point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat	Du Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30 Dossier et registre papier et numérique	Mercredi 19 Janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 21 Février 2022 de 14h à 17h
LE ROVE	Hôtel de ville 4, rue Jacques Duclos 13740 Le Rove	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h30 Vendredi : 8h30-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Vendredi 18 Février 2022 de 9h à 12h	ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Hôtel de ville Place de la Libération 13830 Roquefort-la-Bédoule	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h Dossier et registre papier	Vendredi 11 Février 2022 de 9h à 12h
MARIGNANE	Guichet unique Rue de Verdun 13700 Marignane	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h-16h Dossier et registre papier et numérique	Mercredi 19 Janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 21 Février 2022 de 14h à 17h	SAINT-VICTOIRE	Hôtel de ville (service urbanisme) Esplanade Albert-Mairot 13730 Saint-Victoret	Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h45 Dossier et registre papier	Jeudi 17 Février 2022 de 9h à 12h
MARSEILLE	Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable" 40 rue Fauchier 13002 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h45-16h45 Dossier et registre papier et numérique	Lundi 24 Janvier 2022 de 14h à 17h Vendredi 4 Février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 Février 2022 de 14h à 17h	SAUSSET-LES-PINS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place des Droits de l'Homme 13960 Sausset-les-Pins	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Mercredi 26 Janvier 2022 de 14h à 17h
MARSEILLE Siège de l'enquête	Siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence Le Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille	Du Lundi au Vendredi : 8h30-18h Dossier et registre papier et numérique	Mercredi 19 Janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 21 Février 2022 de 14h à 17h	SEPTEMES-LES-VALLONS	Hôtel de ville (service urbanisme) Place Didier Tramoni 13240 Septèmes-les-Vallons	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h30 Dossier et registre papier et numérique	Jeudi 27 Janvier 2022 de 14h à 17h Jeudi 10 Février 2022 de 14h à 17h
PLAN-DE-CUQUES	Direction de l'urbanisme Rue du Vert-Coteau 13380 Plan-de-Cuques	Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 14h-17h Dossier et registre papier	Mercredi 2 Février 2022 de 9h à 12h				

Maîtres d'ouvrage / personnes responsables auprès desquelles demander des informations :

- Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme du Territoire Marseille-Provence située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 13001 (Adresse postale : BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02)

Autorités compétentes pour statuer et décisions pouvant être prises au terme de l'enquête :

- Approbation de la modification n°2 du PLUi du Territoire Marseille-Provence par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique.

Période et lieux de consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :

- Sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif2>

- À la Métropole Aix-Marseille-Provence / Territoire Marseille-Provence - Direction de la Planification et de l'Urbanisme, située CMCI, 2 rue Henri Barbusse - Marseille 13001

- Dans les mairies des communes du Territoire Marseille-Provence

- À la Préfecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix-Baret - Marseille 13006

Informations environnementales :

- L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique